

### PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de l'assurance, de l'immobilier et aux gestionnaires de patrimoine

### MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

### DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 7 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

### METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

### DUREE VALIDANTE

- 7 Heures en immobilier avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois

## REGIMES MALRAUX – MONUMENTS HISTORIQUES

*Parcours conforme aux exigences de la loi Alur*

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de cette formation, les participants seront capables :

- de respecter le cadre juridique et réglementaire de la profession
- de s'assurer de la conformité des processus commerciaux avec les exigences réglementaires
- d'identifier les risques et d'apporter les mesures correctives nécessaires
- A l'issue de cette formation, les participants seront capables faire un point de leurs connaissances et acquérir le niveau de pratique attendu en matière de montage d'opérations en investissement locatif.

### COMPÉTENCES VISÉES

Savoir mettre en pratique les règles relatives à ces régimes fiscaux

## PROGRAMME

Les thèmes abordés :

- Le Régime Fiscal Malraux
  - Le Régime Fiscal des MH Monuments Historiques
1. LE REGIME DES « MONUMENTS HISTORIQUES » ET ASSIMILES
- Les immeubles concernés
  - Les modalités de déduction
  - Immeuble procurant des recettes imposables et non occupé par son propriétaire
  - Immeuble ne procurant aucune recette imposable
  - Immeuble procurant des recettes imposables et occupé par son propriétaire
  - Conditions d'application-
- Obligations des propriétaires et sanctions

### EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

### BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)

Frais pédagogiques compris  
Règlement à l'inscription

### MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

### AUTEUR

Etienne SUMONJA  
Avocat et président de la société de conseil Lazare & Associés.

### ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap fera appel à des partenaires spécialisés.

### REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :  
contact@sumatraformationconseil.com

### 2. LE REGIME « ANCIEN MALRAUX »

- Champ d'application
- Dépenses éligibles, modalités et conditions d'application
- Obligations déclaratives – Cas de remise en cause

### 3. LE REGIME « PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL » POUR CERTAINS ESPACES NATURELS BENEFICIANT DU LABEL « FONDATION DU PATRIMOINE »

### 4. REDUCTION D'IMPOT ACCORDEE AU TITRE DES DEPENSES DE RESTAURATION IMMOBILIERE DANS LES SECTEURS SAUVEGARDES, LES QUARTIERS ANCIENS DEGRADEES ET LES ZONES PROTEGEES

- Champ d'application
- Conditions d'application
- Modalités d'application
- Obligations déclaratives – Cas de remise en cause

### MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

### DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et CertifiéesCGPC.

### VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est  $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

**Tests d'acquisition des connaissances**

**Documentation téléchargeable**

**Test de validation final**

**Assistance technique incluse**

**Accès valable 6 mois**

**Financement OPCO**



**ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD)**

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Le service pédagogique de SUMATRA FORMATION CONSEIL, composé d'experts, ès qualité ( <a href="mailto:contact@sumatraformationconseil.com">contact@sumatraformationconseil.com</a> ).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h00 et de 14h00-17h30.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

**MH**  
**7 HEURES**

*Sumatra* **FC**

IMMOBILIER

## **LES RENDEZ-VOUS DE LA FORMATION**